

DPI Règlements

Selon la constitution DPI, les statuts doivent prévoir des règles plus détaillées et des règlements sur les procédures à suivre pour l'organisation. Il est de la responsabilité du Conseil mondial d'adopter et de modifier le par la loi. Dans cet esprit, le sera par les lois fournir des éclaircissements et des orientations sur les domaines que généralement décrits dans la Constitution ainsi que de fournir politique supplémentaire et la direction de procédure. Des documents plus détaillés couvrent certains domaines, comme la politique du personnel et les règles de procédure.

But de personnes handicapées international populaire

La philosophie générale du DPI est clairement énoncée dans la Constitution, manifeste, déclaration de Singapour et d'autres documents. La législation prévoit par un énoncé de mission clair.

Le but de DPI est de promouvoir les droits humains des personnes handicapées par la pleine participation, l'égalisation des chances et le développement.

Adhésion

Bien que les structures de l'assemblée nationale et les modèles organisationnels varient d'un pays à l'autre les principes suivants s'appliquent à tous les:

Doit être inter-handicap, c'est l'occasion pour toutes les personnes handicapées à participer.

Doit fournir un cadre organisationnel qui inclut, mais n'est pas nécessairement limité à, toutes les organisations de personnes handicapées soutenant la philosophie et le but de DPI.

Ne sont pas limités aux pays qui sont membres de l'Organisation des Nations Unies. Dans tous les pays, une organisation de personnes handicapées à promouvoir les droits des personnes handicapées peuvent bénéficier de l'adhésion.

Doit avoir une portée nationale par la constitution. Si ce n'est pas national, il doit disposer d'un plan d'action pour le développement organisationnel et une procédure de participation à la base de tous les régions du pays où l'organisation est en cours d'élaboration.

Doit faire un rapport au sujet de sa qualification d'adhésion au siège DPI avant chaque assemblée mondiale. Un forum qui sera élaboré par le bureau.

Les demandes d'adhésion

Les demandes d'adhésion doivent être soumises au bureau régional ou le président, et seulement après décision de l'exécutif régional ou du conseil soumis à l'approbation du Conseil mondial. Les demandes doivent inclure une copie de la constitution, une liste des membres des organes directeurs, et une description de l'adhésion aux principes d'adhésion et le but de DPI. Chaque région doit soumettre une liste à jour des adresses pour ses assemblées nationales au siège chaque année.

Adhésion Procédures d'examen et de discipline

L'intention générale serait d'aider une assemblée nationale à respecter les principes de l'adhésion plutôt que de trouver des raisons d'exclusion. Si une assemblée nationale ne respecte pas la constitution et les règlements administratifs, le Conseil mondial nomme un comité de trois personnes, dont la représentation régionale, à revoir leur adhésion sur la base des principes ci-dessus. Tous les efforts seront faits pour aider l'organisation à développer un plan d'action avec l'aide du programme de développement. Dans le cas où cela ne réussit pas une recommandation de mesures disciplinaires ou d'expulsion peut être faite à la réunion du Conseil Mondial prochaine.

Modèles de bonne pratique, c'est assemblées nationales qui ont été efficaces devraient être partagées aux niveaux régional et national grâce à des programmes de formation, des bulletins et des rapports nationaux pour encourager et aider les autres assemblées nationales pour mettre en œuvre ces principes.

Description du poste Représentant de l'Assemblée nationale

Pour assurer le leadership de leur délégation assemblée nationale lors d'une assemblée régionale ou mondiale.

Pour être bien informé sur les questions qui préoccupent l'Assemblée nationale et être en règle avec l'Assemblée nationale.

S'il est élu, à s'acquitter de leurs responsabilités sur le plan régional et / ou mondial assemblage

Pour veiller à ce que l'Assemblée nationale est tenue informée des régionales et / ou mondiales les activités du Conseil

Pour assurer la concertation avec leur assemblée nationale concernant les questions qui seront abordées à l'échelle régionale et / ou mondiale Conseil

Faire preuve de leadership dans leur pays, afin de promouvoir DPI aux membres de l'Assemblée nationale, pour aider les gouvernements sur les questions de politique intérieure et étrangère, et de travailler avec les agences de développement

Pour aider à la collecte de fonds pour les initiatives l'Assemblée nationale à participer à des activités de DPI

Pour faire des représentations au DPI une priorité pour l'engagement de temps

Conseil mondial de

Mondiaux membres du Conseil sont élus pour un mandat de quatre ans. L'autorité du Conseil mondial est clairement définie à l'article 11 de la Constitution. Le processus de décision est basée sur un modèle de consensus. Lorsque cela n'est pas possible des règles et des procédures ont été adoptées en 1987 (voir le document Règles et procédures de).

Mondiaux membres du Conseil devraient fournir des modèles d'un bon leadership en consultant les structures régionales, des rapports sur les activités du Conseil Mondial, assurer une communication efficace

avec les régions, étant informés sur les questions internationales de personnes handicapées, et l'exercice de leurs fonctions que lui attribue à l'Assemblée mondiale de la.

Procédure disciplinaire des membres du Conseil Mondial

Les mesures disciplinaires doivent être engagées que s'il existe des preuves d'inconduite qui est en contradiction évidente avec la philosophie de DPI, de la politique ou de la procédure. Des mesures seront également prises si un membre du Conseil mondial est reconnu coupable d'avoir détourné des fonds. Le Conseil mondial établit une commission disciplinaire de trois personnes, dont la représentation régionale. Le comité recevra entrée de l'assemblée nationale et le conseil régional. Le comité fera des recommandations pour des mesures disciplinaires à l'assemblée prochain Conseil Mondial.

Responsabilités des dirigeants

Président

D'assurer un leadership efficace pour l'ensemble de DPI en assurant le processus démocratique de prise de décision et la mise en œuvre de la vision établie lors de l'Assemblée mondiale. Pour assurer une représentation aux réunions de l'Organisation des Nations Unies ou d'autres organisations internationales. Pour présider les réunions du Conseil mondial et de l'exécutif, tout en fournissant le leadership de ces organes dans l'accomplissement de leur travail.

Vice-président (1)

Pour être responsable de la promotion des droits de l'homme pour les personnes handicapées du monde entier. Pour exercer les fonctions de président lorsque cela est nécessaire.

Vice-président (2)

Pour être responsable des fonctions de développement de l'organisation, y compris le programme de développement, l'inclusion des groupes sous-représentés, ainsi que le fonctionnement efficace des comités DPI.

Secrétaire

Pour aider à la planification de réunions et de développer des points. Afin de garantir que les minutes sont conservées et distribuées. Faire rapport sur les questions de personnel à l'exécutif et à agir en tant que point focal pour les plaintes du personnel.

Trésorier

Pour être responsable des rapports financiers à l'exécutif et le Conseil Mondial. Veiller à l'efficacité des procédures financières sont établies et mises en œuvre. Superviser l'élaboration de stratégies de collecte de fonds.

Responsable de l'information

Cette personne serait choisi parmi les représentants régionaux par le Conseil Mondial. Cette personne sera responsable de s'assurer que les politiques et procédures de communication efficaces sont établies et mises en œuvre. D'autres responsabilités incluent les politiques supervisant la newsletter, la mise en œuvre concernant les médias alternatifs, de la traduction et de l'interprétation.

Ancien président

Afin de faciliter la continuité de l'ancienne présidente continuera d'être un membre de l'exécutif.

Représentants régionaux

Sont chargés d'assurer une communication efficace entre l'exécutif (Conseil mondial) et les régions, expliquer et promouvoir les décisions du Conseil Mondial et le pouvoir exécutif au niveau régional. Ils assurent également la contribution régionale au processus décisionnel.

Procédures d'élection

Conformément à l'article 13 de la Constitution, l'Assemblée mondiale de la élit un comité des candidatures composé d'un représentant de chaque région pour un mandat de quatre ans. Pour se préparer à la première assemblée mondiale de la haute direction remplira cette fonction. Une liste du Conseil mondial élus par chaque région doit être imprimé dans International Disability trois mois avant chaque Assemblée mondiale, de sorte que les assemblées nationales peuvent envoyer leurs recommandations au comité de mise en candidature pour les aider à faire leur rapport au Conseil Mondial.

Comités de DPI

Le but de nommer un comité pour mener à bien le travail du Conseil mondial. Comités permanents DPI ne sera établie si une justification claire, le plan de mandat, la structure, le plan d'action et financière a été mis en place. Selon la Constitution relève de la responsabilité des membres du Comité du Conseil, et devraient être choisis pour leur expertise non sur la base de la représentation. Le Conseil mondial peut demander l'avis des régions, mais finalement il est de leur responsabilité de nommer les membres du comité. Le Conseil mondial peut nommer un groupe de travail ou groupe de travail pour mener à bien des activités spécifiques ou d'élaborer des recommandations d'un comité permanent. Ils font rapport à la réunion du Conseil Mondial prochaine et être dissoute à ce moment-là.

Le Conseil mondial peut recommander à l'Assemblée mondiale qu'une commission soit établie dans des domaines spécifiques identifiés par le Conseil mondial. Une commission aurait plus de responsabilité de la gestion d'un comité. Toutes les commissions, groupes de travail et comités sont responsables devant le Conseil Mondial et le pouvoir exécutif entre les réunions du Conseil Mondial. Tous les comités et commissions doivent être examinés pour leur pertinence et leur besoin tous les quatre ans lors de l'assemblée mondiale.

Critères pour l'établissement d'un groupe de travail

1. Pour effectuer un spécifique limité dans le temps de travail qui nécessitent une expertise spécialisée ou des connaissances;
2. Disponibilité des fonds pour mener à bien leur travail ou un plan d'action pour obtenir des fonds;
3. Composé de pas plus de 3-5 personnes. Ils peuvent consulter d'autres personnes lors de l'exécution de leur travail;
4. Les membres d'un groupe de travail devraient être sélectionnés sur la base de l'expertise, de l'engagement, de la disponibilité de temps;
5. Le président d'un groupe de travail est chargé d'assurer le travail est terminé à temps.

Critères pour l'établissement d'un Comité permanent

1. Lorsque le groupe de travail a fourni une justification pour la structure permanente;
2. Pour résoudre les problèmes de nature permanente qui nécessitent plus d'attention que peut être fournie par les dirigeants;
3. Pour apporter une expertise sur certaines questions en cours;
4. Un plan de faisabilité a été clairement mis au point pour le comité de faire son travail;
5. Il n'y aura pas plus de sept membres de tout comité. Un large réseau peut être établie pour le partage de participation et d'information, mais aussi pour le processus de décision du comité est limitée à sept personnes.

Critères pour l'établissement de commissions

1. Pour faire face à des questions qui nécessitent un engagement à long terme et sont de nature technique;
2. Pour traiter des questions qui nécessitent un financement qui est difficile à acquérir par les structures existantes;
3. De fournir un mécanisme de collaboration avec d'autres organisations telles que le modèle de droits de l'homme;
4. Toutes les commissions sont responsables de l'éducation de leurs propres fonds. Commissions sont responsables devant le Conseil mondial.

Dotation

1. Le rôle général du personnel est d'appliquer les directives du Conseil mondial. Le Conseil mondial est responsable de l'embauche du directeur général et réglage de la description de poste;
2. Le directeur général est responsable de l'embauche d'autres employés conformément aux descriptions de postes et de lignes directrices budgétaires adoptées par le Conseil Mondial ou les dirigeants;
3. Le directeur général doit être une personne ayant un handicap;
4. Le directeur général et les directeurs régionaux seront embauchés sur un poste d'une durée d'au plus quatre ans. Le terme sera automatiquement résiliée à ce moment-là, mais peut être renouvelée pour des périodes supplémentaires;
5. Le style de gestion de bureaux de DPI doit refléter la philosophie de la participation, mais doit aussi assurer une gestion efficace;
6. Le directeur général et les homologues régionaux gèrent les bureaux et le personnel, mais ils ne représentent pas l'organisation;
7. Le directeur général peut être tiré s'il existe des preuves de mauvaise gestion des fonds ou s'ils sont incapables de gérer efficacement la charge ou de son personnel. Si les critères de performance établis précédemment ne sont pas remplies, et si elles s'impliquent dans la politique politicienne excessive avec les membres du Conseil Mondial;
8. Le personnel régional doit généralement respecter les politiques du personnel et les procédures établies par le Conseil Mondial, sauf dans les zones où le conseil régional a mis en place des procédures différentes. Ces changements doivent être signalés au Conseil Mondial.

Questions financières et budgétaires

(Pour plus d'informations s'il vous plaît se référer à la politique du personnel DPI)

Selon la constitution de chaque assemblée nationale est chargée de collecter des fonds pour leur participation aux activités du Département. Priorités budgétaires sont l'œuvre de la haute direction, le personnel du siège DPI, et les activités de programme établies par le Conseil mondial

Chaque région est responsable de l'acquisition et de la gestion de ses fonds propres. Lorsque l'aide est fournie aux régions, il doit être en conformité avec des procédures clairement établies et une entente écrite décrivant les activités du projet et les procédures de notification.

Les bénévoles qui travaillent pour le compte de DPI doivent être remboursés pour leurs frais. Tarifs journaliers doivent être fixés par les dirigeants.